



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 28 juin 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU, M. GIRAULT, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme DUQUE et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Absents non excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY

**N° 2023-091 : ÉTUDE DE FAISABILITÉ IMMEUBLE PLACE SAINT-JEAN :
DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE ET
BANQUE DES TERRITOIRES :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, l'immeuble situé Place Saint Jean a été mis en péril le 17/10/2022 en raison de l'instabilité de la façade et des murs de soutien. Une étude structurelle doit être réalisée afin d'évaluer le montant des investissements nécessaires pour sauver ce patrimoine immobilier historique du centre ancien de Clamecy. Les propriétaires de cet immeuble n'étant pas en mesure de financer cette étude, la Ville de Clamecy se propose de se substituer à eux. À l'issue, plusieurs options seront à étudier quant au devenir du bâtiment.

Il précise que le coût est estimé à 4 600 € HT et réalisée par BET CHEVRIER avec un accompagnement financier par la banque des territoires à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'étude de faisabilité de l'immeuble Danjean.
- SOLLICITE une subvention auprès du conseil départemental de la Nièvre la plus élevée possible.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.